



Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage Secteurs est

Échelle : 1/5 000e et 1/2 500e
Approbation en date du 11 janvier 2019

L'Atelier d'Ys
21 rue du Tréfle
35520 La Mézière
02.99.66.67.61

- ZONES URBAINES**
- Ua (Centre ancien des zones agglomérées)
 - Ub (Extensions pavillonnaires)
 - Ubi (Extensions pavillonnaires inondables)
 - Ui (Équipements collectifs)
 - Ue (Activités économiques)
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AUa (A vocation principale d'habitat - court terme)
 - 2AUa (A vocation principale d'habitat - long terme)
 - 2AUe (A vocation économique - long terme)
- ZONES AGRICOLES**
- A (Espaces agricoles)
 - Ab (Espaces agricoles de transition)
 - An (Espaces agricoles protégés)
 - Ac (STECAL à vocation de carrières)
 - Ae (STECAL à vocation économique)
- ZONES NATURELLES**
- N (Espaces naturels)
 - Ni (Espaces naturels inondables)
 - Nf (Zones naturelles forestières)

- INFORMATIONS DIVERSES**
- Cours d'eau
 - Périmètres sanitaires agricoles
- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Marges de recul sur routes
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- SECTEURS DE RISQUES ET DE PROTECTIONS**
- Zone inondable des affluents de la Vilaine
 - Périmètre de danger des silos
 - Effets létaux significatifs
 - Effets létaux
 - Effets irréversibles
 - Effets indirects
- DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**
- Protection environnementale
- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Boisements
 - Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Linéaires bocager
 - Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Arbre isolé
 - Zones humides (L.151-23 du CU)
- PROTECTION ARCHITECTURALE**
- Changement de destination d'un bâtiment agricole (L.151-11 du CU)
 - Élément de paysage (L.151-19 du CU) - Construction
- SERVITUDES PARTICULIÈRES**
- Préservation du commerce
 - Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-16 du CU)
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**
- Installation d'intérêt général ou équipement (L.151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	322 m ²
2	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	920 m ²
3	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	350 m ²
4	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	560 m ²
5	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	180 m ²
6	Aménagements d'une aire de stationnement	COMMUNE	2 200 m ²
7	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	5 790 m ²
8	Agrandissement de l'école	COMMUNE	6 700 m ²
9	Aménagement de voirie	COMMUNE	75 m ²

